

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE « TERRES-DE-CAUX »**

**SE RÉUNIRA JEUDI 14 SEPTEMBRE 2017 à 18h00**

**Salle des spectacles de la Rotonde - Boulevard Alleaume**

**1/ COMMUNICATIONS**

Communications du Maire : rentrée scolaire

Communications du premier Adjoint : PLU partagé

Autres communications des maires délégués :

1. Rentrée scolaire
2. Projet culturel de rentrée
3. Personnels
4. Identité visuelle

**2/ DELEGATIONS** - Au titre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du CGCT

Marché : Restauration scolaire et ALSH

Convention : Mise à disposition de matériels de voirie par Caux Vallée de Seine

Convention d'occupation des locaux du collège pour l'ALSH

**3/ DELIBERATIONS**

**1/ Caux Seine Agglo**

1. Modification des statuts
2. Maison des services publics Rue Amiot : convention de transfert de gestion de l'immeuble
3. Groupement de commandes Vidéosurveillance

**2/ Urbanisme :**

1. Vente maison Courard
2. Convention tripartite EPFN/Région terrain location

**3/ Environnement**

1. Ecophyto II appel à Projet

**4/ Rentrée scolaire 2017-2018**

1. D76 : convention relative à l'accompagnement des élèves de classes maternelles à bord des véhicules de transport scolaire

**5/ Associations**

1. SPL ciné seine
2. Commune déléguée d'Auzouville-Auberbosc : ASAA subvention exceptionnelle
3. GABS Subvention de fonctionnement

**6/ Personnel communal**

1. SEPA FOC : convention de mise à disposition de personnels

**7/ Finances**

1. Indemnité de conseil
2. Taxe d'aménagement
3. Taxe cession des terrains
4. Taxe de publicité
5. Taxe d'habitation : assujettissement des logements vacants depuis plus de 2 ans
6. Commune déléguée de Fauville en Caux : Admission en non-valeur
7. Commune déléguée de Ricarville : travaux LOGEAL : garantie d'emprunt
8. Commune déléguée de Saint-Pierre-Lavis : location de la cour du presbytère
9. Budget : APCP Rue du Parc
10. Budget : décision modificative n° 2
11. SDE76 : demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel de Bray

**4/ QUESTIONS DIVERSES**

1. Autres questions pouvant intervenir avant la séance
2. Agenda et événements



Jean-Marc VASSE,  
Maire de Terres-de-Caux



L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.1.1 Communauté d'Agglo Caux Vallée de Seine :  
modification des statuts**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment les articles 64 et 68,

Vu la délibération D.186/06-17 du conseil communautaire du 27 juin 2017 relative à la modification des statuts de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine,

**Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**décide :**

➤ **de se prononcer favorablement quant à la révision des statuts de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine dans les termes suivants :**

ARTICLE 7-2 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

[...] 4° Aide aux familles pour le financement du transport du second degré.

ARTICLE 7-3 : ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

[...] 3° Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire.

ARTICLE 8-5 : CONSTRUCTION, AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

1° Enseignement artistique :

- développement et gestion de l'enseignement artistique sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération, ~~y compris par une éventuelle adhésion à des syndicats compétents.~~

2° Gestion et fonctionnement du centre médico-sportif de la communauté d'agglomération situé à ~~Notre-Dame-de-Gravenchon, dénommée Port-Jérôme-sur-Seine à compter du 1er janvier 2016.~~

3° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des médiathèques ~~et bibliothèques~~ d'intérêt communautaires.

Mise en place d'un partenariat avec les bibliothèques rurales.

4° Création, aménagement, gestion et fonctionnement ~~des musées de~~ Muséoseine et Julibona et du patrimoine d'intérêt communautaire.

5° Création, aménagement, gestion et fonctionnement des piscines intercommunales.

~~Les communes qui le souhaitent pourront passer des conventions avec la communauté d'agglomération pour gérer elles-mêmes les aspects de cette compétence qui relèvent de l'animation et de la participation à la vie locale.~~

6° Soutien à l'animation sportive pour les clubs ~~sportifs de dimension communautaire~~ de natation de dimension communautaire répondant aux critères cumulatifs suivants :

- Encadrants employés par Caux Seine agglo,
- Fréquentation des centres aquatiques de Caux Seine agglo,
- Aucune participation financière des communes versée au club.

ARTICLE 9-1 : SCOLAIRE

1° Transport péri-scolaire pédagogique des élèves du 1<sup>er</sup> degré :

- vers les piscines intercommunales pour les séances de natation scolaire,
- vers les manifestations organisées par les agents employés par Caux Seine aggro,
- vers le conservatoire à rayonnement départemental et ses équipements dans le cadre de sorties pédagogiques en lien avec les programmes d'animation de ces équipements intercommunaux, ainsi que le transport à raison d'une école par commune dans le cadre du dispositif des classes à horaires aménagés danse et musique,
- vers la maison des compétences selon le programme d'animation,
- ~~— vers les médiathèques et bibliothèques d'intérêt communautaire,~~
- ~~— vers les musées et sites patrimoniaux d'intérêt communautaire.~~

ARTICLE 9-5 : DIVERS

[...] 4° Entretien et réhabilitation des équipements d'assainissement non collectif à la demande des abonnés.

5° Participation financière et accompagnement des projets culturels et sportifs exceptionnels de dimension communautaire.

➤ **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





**Délibération n° 3.1.2**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guéroult, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération** : 3.1.2 Maison des services publics :  
convention de transfert de gestion de l'immeuble sis rue Amiot

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de 12/09/2016 portant création de la commune nouvelle Terres-de-Caux,

Vu le projet de convention de transfert de gestion relative à l'immeuble cadastré section AE numéro 357 sur la commune déléguée de Fauville-en-Caux entre la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine et la commune de Terres-de-Caux

Considérant qu'il importe que les services publics repris ou mis en place par l'agglomération Caux Vallée de Seine ainsi que la présence de la Mission Locale soient maintenus sur le territoire de Terres-de-Caux,

Considérant le projet global sur ledit immeuble comprenant des services publics et une opération de logements,

**Après en avoir délibéré,**

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de gestion de l'immeuble cadastré section AE numéro 357 avec la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017



L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc



**Objet de la délibération** : 3.13 Caux Seine Agglo :

Convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de vidéoprotection.

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine a proposé, en application de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, à la commune Terres-de-Caux d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'un dispositif de vidéo protection afin de réaliser des économies d'échelle substantielles,

Vu la délibération n° 5 en date du 11 avril 2017 décidant d'adhérer au groupement de commandes

Après en avoir délibéré,

**CONFIRME la décision d'adhérer au groupement de commandes pour la passation de marchés publics de fournitures de tous types, pour les besoins propres de chacun des membres dudit groupement, en vue de la mise en œuvre de systèmes de vidéo-protection.**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de matériels de vidéoprotection.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guéroult, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.2.2 Convention tripartite EPFN/Commune**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de construction de 4 logements locatifs sociaux sur un terrain sis au Pot Cassé faisant l'objet d'un portage foncier par l'Etablissement public Foncier de Normandie,

Considérant que le bailleur social promoteur de cette nouvelle opération peut bénéficier d'un dispositif de minoration foncière qui lui permettra de diminuer ses coûts globaux de construction et d'en faire bénéficier ses futurs locataires,

Considérant le projet de convention tripartite entre l'Etablissement public Foncier de Normandie, la Région de Normandie et la commune de Terres-de-Caux, précisant les conditions de participation financière de chaque partenaire respectivement : 35% - 40% - 25% calculé sur la moitié du prix du terrain la manière suivante, soit 7323€ pour la commune

Considérant qu'il convient de diversifier l'offre de logement social et de répondre aux objectifs initialement fixés dans le SCOT des Hautes Falaises et repris dans le cadre de la réflexion sur l'habitat par la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,

Après en avoir délibéré,

**Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre l'Etablissement public Foncier de Normandie, la Région de Normandie et la commune de Terres-de-Caux,**

**Dit que le montant de la participation financière s'élevant à 7.323 € sera libéré à l'achèvement des travaux par Logéal.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.3.1 Appel à projet ECOPHYTO II**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projet ECOPHYTO II lancé par l'Agence de L'Eau Normandie et les services de l'Etat,

Considérant que la commune de Terres-de-Caux veut s'inscrire dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires,

Considérant les objectifs fixés pour aboutir à une stratégie globale « Zéro phyto » sur le territoire de Terres-de-Caux :

- Couvrir la totalité du territoire par un Plan de désherbage et maintenir la classification en niveau 3 de la charte Entretien des Espaces Publics,
- Mécaniser, là où cela est possible, les pratiques de désherbage. Faire profiter de l'investissement du matériel, l'ensemble des communes déléguées du nouveau territoire (choix précis de la bonne machine et du dimensionnement adéquate, défini par le plan de désherbage),
- Obtenir une vision d'ensemble sur les travaux de réfection des voiries et accotements à venir (coût/linéaires/variantes techniques),
- Développer des zones test pour conduire des expérimentations en espaces contraints dans le but d'étudier des modes alternatifs de gestion du désherbage par la végétalisation (végétaliser là où la mécanisation ne peut pas être une réponse technique).
- Former, informer le personnel sur la problématique (augmenter les compétences du personnel),
- Réhabiliter des zones à problèmes (cimetières/trottoirs/fossés etc),
- Aboutir à une restructuration du planning des interventions des agents pour dégager des temps sur des tâches plus motivantes et valorisantes (création/fleurissement).
- Sensibiliser les jardiniers amateurs (habitants) et promouvoir le jardinage sans recours aux produits chimiques (limiter les pollutions diffuses en zones non agricoles 'JEVI' sur lesquelles la commune ne peut pas directement intervenir),
- En complément des zones non agricoles 'JEVI', sensibilisation des opérations menées en zone agricole par l'animation BACFVF (limiter les pollutions diffuses en zones agricoles sur lesquelles la commune ne peut pas directement intervenir).

Après en avoir délibéré,

**Approuve**, par 54 voix POUR et une abstention, les objectifs fixés sus-mentionnés visant à aboutir à une stratégie globale « Zéro phyto » sur le territoire de Terres-de-Caux :

**Autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet ECOPHYTO II 2017 dont le coût global est estimé à 334 437 € sur 3 ans, pouvant être financé à 70 % par l'Agence de l'Eau Normandie**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents :**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Régis Saul, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier,

Patrick Leroux, Pascal Lebas, Charlie Devaux, Yvette Levesque, Christian Durand, Martine Legentil, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Olivier Ledun, Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Rémy Guéroult, Jean Lemaréchal, Didier Lepiller, Laurent Ledun, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Janny Witvoet, Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, Fabrice Neveu, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, Guillaume Clatot, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Laurence Masson, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Christian Denise, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Dominique Fournier, Sabrina Hangard, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Pascal Mion, Corinne Mymvchod, Corinne Daubercourt, Etienne Guérin, Cyril Masclaux, Karine Lainé, Martine Duboc, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : xx**

**Nombre d'absents : xx**

**Objet de la délibération** : 3.4.1 D76 : convention relative à l'accompagnement des élèves de classe maternelles à bord des véhicules de transport scolaire

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment l'article R3111-15

Considérant la convention relative à l'accompagnement des élèves de classes maternelles à bord des véhicules de transport scolaire proposée par le D76, dans le cadre du transport scolaire et nécessitant la présence d'un accompagnateur à bord des dessertes

Vu le souhait de la commune de Terres-de-Caux de participer à la mise en œuvre de ce dispositif de sécurité en assurant la présence, la gestion et le financement des accompagnateurs dans les circuits de transports concernés,

Après en avoir délibéré,

**S'ENGAGE à garantir la présence d'accompagnateurs à bord des cars concernés,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement des élèves de classe maternelles à bord des véhicules de transport scolaire**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017



Commune de  
**TERRES-DE-CAUX**



**Délibération n° 3.5.1**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc



**Objet de la délibération : 3.5.1 Association Ciné Seine : Délégation de Service Public à la SPL**

*Intéressé par la question, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote*

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L1411-12 et L1411-19 ;

Vu :

- la délibération n° 2.8 en date du 27 juin 2016 de la commune déléguée de Fauville en Caux approuvant le projet de statuts et le pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale Ciné Seine, composée de communes de Fauville en Caux, Etretat, Saint-Saëns, Duclair, Blangy-sur-Bresle, et Clères,
- la délibération n° 2.8 en date du 14 Novembre 2016 décidant la constitution d'une Société Publique Locale régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, dénommée : *SPL Caux Seine Développement*,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 portant création de la commune nouvelle Terres-de-Caux au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant que cette SPL est entrée en activité le 29 mars 2017 et a comme objet la mise en œuvre d'un service de diffusion cinématographique ambulante sur le territoire de ses collectivités ou groupements de collectivités actionnaires, et que cette société est un outil juridique par lequel les collectivités et groupements de collectivités actionnaires partagent et mutualisent en tout ou partie des moyens matériels, humains ou financiers dans l'intérêt public et pour l'accomplissement du service de diffusion cinématographique ambulante.

Vu le rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées ;

Considérant que, selon les dispositions des articles 103 et 104 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la commune de Terres-de-Caux est compétente en matière culturelle et que le service de diffusion cinématographique, qualifié d'industriel et commercial, rentre dans le champ de cette compétence.

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

- **D'émettre un avis favorable sur le principe de la délégation de service public à la société publique locale « CinéSeine » ;**
- **D'approuver les principales caractéristiques des prestations déléguées étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire d'en négocier les termes précis avec la Société Publique Locale « CinéSeine » ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017

Jean-Marc VASSE





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération** : 3.6.1 Convention de mise à disposition de personnels entre la commune Terres-de-Caux et le syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville Ouest en Cœur de Caux

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-4.1 relatif à la mise à disposition de services entre un établissement public de coopération intercommunale et une commune membre.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant le projet de convention de mise à disposition des services entre le Syndicat d'Eau potable et d'Assainissement de Fauville Ouest Cœur de Caux et la Commune de Terres-de-Caux, pour la compétence SPANC (assainissement non collectif, incluant le contrôle de conformité, et de manière facultative pour l'abonné, l'entretien et la réhabilitation des équipements.

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE de signer une convention de mise à disposition des services entre le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement de Fauville Ouest Cœur de Caux et la Commune de Terres-de-Caux,**

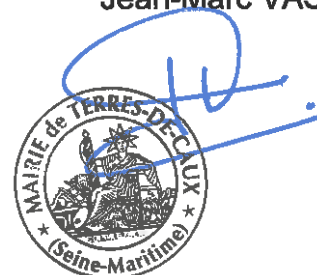
**PRECISE que ladite convention est établie pour une durée de 1 an pour toute l'année 2017 et ne pourra être reconduite que de façon expresse.**

**AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.1 Indemnité de conseil au receveur municipal**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, ainsi qu'aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la demande d'attribution de l'indemnité de conseils pour l'année 2017, déposée par Madame Marie-José VISCO qui occupe les fonctions de chef de poste à la trésorerie de Bolbec,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de verser à Madame VISCO, trésorier de Fauville en Caux, les indemnités de conseil et de budget, prévues par les textes ci-dessus référencés, au taux de 100 %, soit la somme de 441,83 €.**

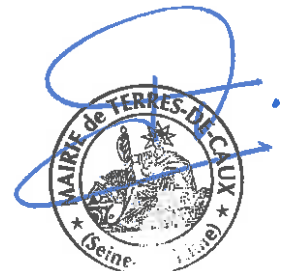
**Les crédits afférents à ces dépenses sont à imputer à l'article 6225 du budget, chapitre 011.**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thomino, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.2 Instauration de la taxe d'aménagement de secteur à 20%**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 331-1 et 331-34 du Code de l'Urbanisme relatifs à la Taxe d'Aménagement

Considérant la possibilité de fixer des taux différenciés de la Taxe d'Aménagement, selon les aménagements à réaliser, par secteurs, sur leur territoire définis par un document graphique qui doit figurer en annexe du PLU ou à défaut faire l'objet d'un affichage en mairie.

Considérant que le taux d'imposition peut être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs par délibération motivée, « si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux est rendue nécessaire en raison de l'importance des constructions nouvelles édifiées ».

Considérant les zones urbaines ou classées constructibles dans les PLU et les cartes communales de Terres-de-Caux qui ne sont pas conformes avec la réglementation de lutte contre l'incendie,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d'instituer une taxe d'aménagement dans la limite de 20 % à mettre en œuvre par secteur géographique qui nécessiterait d'un renforcement du réseau ou l'installation de réserves incendies,**

**Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux ,**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP, 2017







L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.3 Taxe communale forfaitaire sur les terrains devenus constructibles**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 26 de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant Engagement National pour le Logement permettant aux communes d'instituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, une taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement :

- par un plan d'urbanisme, dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation,
- ou par une carte communale, dans une zone constructible.

Vu l'article 1529 du Code Général des Impôts,

Considérant que cette taxe a été créée pour restituer aux communes une part de la plus-value engendrée par le fait de rendre des terrains constructibles, afin qu'elles puissent faire face aux coûts des équipements publics découlant de cette urbanisation.

Considérant que cette taxe est acquittée lors de la première cession à titre onéreux d'un terrain, intervenue après son classement en terrain constructible. Son taux, fixé à 10 %, s'applique à un montant égal au prix de cession du terrain diminué du prix d'acquisition (actualisé en fonction du dernier indice des prix à la consommation publié par l'INSEE). En l'absence d'éléments de référence, le taux de 10 % s'applique sur les 2 / 3 du prix de cession.

Considérant que cette taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition,
- aux cessions de terrains :
  - lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans,
  - ou dont le prix est inférieur ou égal à 15 000 euros,
  - ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents,
  - ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception,
  - ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrements (ou assimilées),
  - ou cédés, avant le 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, ou à un organisme mentionné à l'article L.365-1 du code de la construction et de l'habitation (unions d'économie sociale),
  - ou cédés, avant le 31 décembre 2011 et du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015, à une collectivité territoriale, à un EPCI compétent en matière d'urbanisme ou à un établissement public foncier, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc.).

**Délibération n° 3.7.3**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide l'institution, sur le territoire de la commune, de la taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles,**

**Dit que la présente délibération s'applique aux cessions réalisées à compter du 1<sup>er</sup> jour au 3<sup>ème</sup> mois qui suit la date à laquelle elle est intervenue et sera notifiée aux services fiscaux au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant cette même date**

**Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et l'autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.5 Instauration de la taxe d'habitation sur les logements depuis plus de 2 ans**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1407 bis du code Général des Impôts,

Considérant que sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation, répondant aux conditions d'habitabilité : clos, couvert et pourvus d'éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire),

Considérant que des logements vacants s'entendent non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation,

Considérant que sont exonérés les logements vacants détenus par des organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources,

Considérant que la vacance s'apprécie comme un logement libre de toute occupation depuis plus de deux années consécutives,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation**

**Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.6 Commune déléguée de Fauville en Caux**  
**Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu les titres de recette établis sur les exercices comptables 2013 – 2014 et 2015 à l'encontre de Madame Eloïse DUMONT LEHNEN, relatifs aux factures de restauration scolaire et activités périscolaires,

Vu la demande d'admission en non-valeur formulée par Monsieur Eric FROMENT, receveur municipal en date du 31 août 2017 pour un montant total de 515,59 €,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide d'admettre lesdits titres en non-valeur, pour un montant total de 515,59 € dans le cadre du budget communal 2017.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017







L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération** : 3.7.7 Commune déléguée de Ricarville :  
LOGEAL Garantie d'emprunt

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de prêt n° 55581 en annexe signé entre LOGEAL Immobilière ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'accorder sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 374.500 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 55581 constitué de deux lignes du prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**DIT** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

**Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**

**S'ENGAGE**, pendant la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : - 2 OCT. 2017





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.8 Commune déléguée de Saint Pierre Lavis**

**Location d'un herbage**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal,

Vu la délibération n°19 du 28 juin 2016 du conseil municipal de la Commune déléguée de Saint Pierre Lavis, portant sur la reconduite de la location d'un herbage appartenant à ladite commune, à l'EARL Lecroq, agriculteur pour l'année 2016,

Considérant que l'occupation de ce terrain par l'EARL, depuis le début de l'année 2017, permet le bon fonctionnement de l'entreprise agricole

Après en avoir délibéré,

**DECIDE la reconduction de cette location pour l'année 2017, pour un montant de 250 € par an.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017

Jean-Marc VASSE





L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.9 Modificative de l'APCP n°6 : Voirie Rue du Parc**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 1.11 du 24 avril 2014 créant une APCP d'un montant global de 166 500 € TTC pour la création des réseaux communaux destinés desservir les lotissements Rue du Parc,

Vu les délibérations n°2.1.5 a) du 26 mars 2015, et n°2.7.5 e) portant le montant de l'AP à 171 300 € et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2017, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Vu la délibération n°12 du 19 janvier 2017, portant la reprise des APCP en cours au nom de la Commune Terres de Caux,

Vu la délibération n°3.1 d du 27 avril 2017, portant le montant de l'AP à 271 300 € et prolongeant la durée de vie de l'AP jusqu'à 2018, et modifiant la répartition des crédits de paiements,

Vu la délibération n°3.9.9 votée le 6 juin 2017, modifiant la répartition des crédits de paiements,

Considérant l'avancement du projet,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de modifier la répartition des crédits de paiements sur les exercices à venir jusqu'à la clôture de l'opération comme suit :**

AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
271 300 €	0 €	0 €	0 €	53 292 €	218 008 €

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017



L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc



**Objet de la délibération** : 3.7.10 Décision Modificative n°2 du budget principal

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°3.1.b d'approbation du BP du budget principal de Terres de Caux le 27 avril 2017,

Vu la décision modificative n°1 votée le 6 juin 2017,

Considérant la remise de deux logements sur le territoire de Terres de Caux et la nécessité de gérer les dépôts et restitutions de garanties,

Considérant les nouveaux sondages nécessaires à la levée de l'indice de cavité 233,

Considérant les notifications de recettes d'investissement reçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier,

Considérant l'état d'avancement des consommations de crédits budgétaires,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE de modifier les crédits budgétaires comme suit :**

Articles	Intitulés	Montants
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses		
6574	Subv. de fonctionnement aux asso et personnes physiques	-3221
6714	Bourses et prix	3221
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses		
16818	Emprunt en euros (TdC)	2 200
21311-205	Hôtel de ville (PMR Brmv)	1 620
2111-0190	Terrains nus (Fvc)	32 208
2115-201	Terrains bâtis (FvC)	-32 208
165	Dépôts et cautionnements reçus (TdC)	1 500
13258	Subvention commune PLU (remb Ybl sur avance )	5 970
Recettes		
1323-215	Subvention du département (tracteur Brmv)	1 620
10222	FCTVA (2017 TdC)	8 170
165	Dépôts et Cautionnement reçus	1 500
<b>Solde Opérations</b>		<b>0</b>

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017



L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérout, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.7.11 SDE76 - adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

VU :

- la délibération du 10 avril 2017 de la commune de Neufchâtel-en-Bray demandant l'adhésion au SDE76 pour toutes les compétences, sauf la distribution du gaz,
- la délibération du 5 juillet 2017 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDERANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite adhérer pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
- que la commune de Neufchâtel-en-Bray souhaite conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,
- que le départ de la Métropole Rouen Normandie permet au SDE76 de redéployer sur cette commune ses moyens humains et techniques,

Après en avoir délibéré

**ACCEPTE l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences de l'article 2 (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz,**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017



Commune de  
TERRES-DE-CAUX



Délibération n° 4.1

L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavalier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominet, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 4.1 PEDT**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial signée entre la commune de Ricarville, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale et le service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine-Maritime le 24 juin 2016 pour une durée de 3ans à compter de la rentrée 2016,

Vu la Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial signée entre les communes de Fauville-en-Caux, Auzouville-Auberbosc, et Bennetot ; la Caisse d'Allocations Familiales, l'Education Nationale et le service de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime le 17 octobre 2016 pour une durée de 3ans à compter de la rentrée 2016,

Considérant la création de la commune nouvelle par arrêté préfectoral en date du 12 septembre 2016 regroupant les communes historiques d'Auzouville-Auberbosc, Bennetot, Bermonville, Fauville-en-Caux, Ricarville, Saint-Pierre Lavis, et Sainte-Marguerite sur Fauville,

Considérant l'arrêté n°2017-1108 du 27 juin 2017 autorisant, par dérogation, à revenir à la semaine des 4 jours d'école,

Considérant la décision de l'Inspection Académique en date du 29 aout 2017 autorisant le RPI de Cliponville, Environville, Bermonville et Saint-Pierre Lavis à revenir à la semaine des 4 jours,

Considérant le projet global autour des écoles visant à scolariser tous les élèves de Terres-de-Caux dans les écoles de Terres-de-Caux pour la rentrée 2019 à la faveur de la construction de locaux adaptés pour la scolarisation et pour les accueils périscolaires,

Considérant la réglementation en matière d'accueil multi sites jusqu'à 50 mineurs

Après en avoir délibéré,

**DECIDE de fusionner les PEDT validés des Communes historiques de Ricarville, Fauville-en-Caux, Auzouville-Auberbosc, Bennetot, pour n'en élaborer qu'un seul à l'échelle de TERRES-DE-CAUX,**

**DECIDE de déclarer deux accueils collectifs de mineurs dont un multi-site soit :**

- **Un accueil collectif de mineurs multi-sites à Ricarville / Bermonville**
- **Un accueil collectif de mineurs à Fauville-en-Caux**

**Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE



Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017



L'an deux mil dix-sept, le quatorze septembre, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le six septembre deux mil dix-sept, s'est réuni Salle de la Rotonde à Fauville en Caux, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 86**

**Nombre de conseillers présents : 48**

Mr Jean-Marc Vasse, Maire, Mesdames et Messieurs Ghislaine Prunier, Gilbert Lachèvre, Joëlle Lavenu, Paule Craquelin, Bruno Delacroix, Sophie Cousin, Stéphane Cavelier, maires-adjoints, Mesdames et Messieurs Daniel Dru, Joël Lavice, Frédéric Dambry, Alain Hebert, Aurélie Mabire, Jean-Michel Mechin, Daniel Varnier, Patrick Leroux, Pascal Lebas, Christian Durand, Nathalie Le Ber, Pascal Huby, Rémy Guérault, Laurent Ledun, Jean-Yves Gallais, Erwan Thominot, Hervé Gréaume, Willy Prevel, Jacques Malandain, Dominique Lepron, Michèle Pierrot, Sylvie Leroux, Eric Blond, Cécile Sineau-Patry, Sylvain Duparc, Michel Deslandes, Sylvain Heurtel, Nathalie Levesque, Caroline Lecaron, Julien Carpentier, Daniel Gréaume, Catherine Lavenu, Wilfrid Dezailles, Sylvain Corbel, Fabienne Geslain, Bruno Poupon, Sophie Marical, Stéphane Lecarpentier, Corinne Mymvchod, Cyril Masclaux, formant les conseillers municipaux en exercice.

**Nombre de procurations : 7**

Charlie Devaux ayant donné pouvoir à Mme Paule Craquelin  
Yvette Levesque ayant donné pouvoir à Mme Ghislaine Prunier  
Didier Lepiller ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Lachèvre  
Guillaume Clatot ayant donné pouvoir à Mr Daniel Dru  
Laurence Masson ayant donné à Mme Michèle Pierrot  
Christian Denise ayant donné pouvoir à Mr Eric Blond  
Sabrina Hangard ayant donné pouvoir à Mme Joëlle Lavenu

**Nombre d'absents : 31**

Régis Saul, excusé- Jean-Louis Hamel, Véronique Schot, excusée- Michel Hennebert, Françoise Anne, Nicolas Lapouyade, Martine Legentil, Olivier Ledun, excusés- Philippe Thuillier, Sophie Bonnamy, Stéphane Michel, Jean Lemaréchal, Anne Delvaux, William Deschamps, Marie-Christine Bénard-Dusseaux, Janny Witvoet, excusées- Joël Lefebvre, Sonia Deschamps, excusée- Fabrice Neveu, excusé- Hervé Régnier, Cyrielle Roschenko, Véronique Leseignoux, excusée- Dominique Fournier, Emeline Duval, Michaël Bulard, Alix Bréant, Pascal Mion, Corinne Daubercourt, excusée- Etienne Guérin, excusé- Karine Lainé, excusée- Martine Duboc

**Objet de la délibération : 3.5.2 Comme délégué de Auzouville-Auberbosc : subvention ASAA**

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association ASAA « Association Sportive Auzouville-Auberbosc » relative au 20<sup>ème</sup> anniversaire des foulées auzouvillaises,

Vu le budget prévisionnel présenté,

Sur proposition du conseil communal de la commune déléguée de Auzouville-Auberbosc,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association ASAA**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Marc VASSE

Envoi au contrôle de légalité le : 19 SEP. 2017

